



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Bordeaux
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

BANQUE

ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

SESSION 2014

Durée : 3 heures

Coefficient 2

Aucun matériel autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 5 pages, numérotées de 1 à 5.

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - BANQUE		SESSION 2014
Économie Générale et Économie d'Entreprise	BQE3CO	Page 1 sur 5

PREMIERE PARTIE : TRAVAIL METHODOLOGIQUE (10 points)

À partir de vos connaissances et des annexes 1 à 4, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1 - Analysez l'évolution récente de l'épargne en France.
- 2 - En mobilisant les éléments théoriques que vous jugerez pertinents, expliquez le comportement d'épargne des ménages.
- 3 - Expliquez le rôle de l'épargne dans le fonctionnement de l'économie.
- 4 - Analysez dans quelle mesure l'existence d'une épargne réglementée caractérise une situation d'économie régulée par l'État.

DEUXIÈME PARTIE : DÉVELOPPEMENT (10 points)

Des banques ont récemment élargi leurs activités vers la « bancassurance », la téléphonie mobile, la gestion d'actifs immobiliers, ... D'autres ont fait le choix de céder certaines activités.

Dans un développement structuré, comportant une introduction et une conclusion, et en vous appuyant sur l'exemple des banques, vous traiterez le sujet suivant :

Le choix entre diversification et spécialisation.

Annexe 1 : L'épargne des ménages

Taux d'épargne des ménages en % du revenu disponible brut (RDB)

	Taux d'épargne (1)
2000	14,4
2005	14,7
2010	15,9
2011	16,0
2012	15,6
2013 T2	16,0

(1) : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (RDB).

Sources : Insee, comptes nationaux.

Extrait du Rapport Duquesne : Répartition de l'épargne réglementée* par type de produits

	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012
Part de l'épargne réglementée* dans le patrimoine financier** des ménages	9 %	9 %	10 %
Dont Livret A (en % de l'épargne réglementée)	61 %	64 %	62 %
Dont LEP (en % de l'épargne réglementée)	17 %	16 %	14 %
Dont LDD (en % de l'épargne réglementée)	9 %	9 %	10 %

Source : Banque de France, Caisse des dépôts

* Le terme d'épargne réglementée désigne les supports d'épargne dont l'ensemble des règles de fonctionnement est fixé par les pouvoirs publics et qui bénéficient à ce titre d'une aide publique, notamment sous forme d'exonération fiscale : le Livret A, le Livret de Développement Durable (LDD), le Livret d'Épargne Populaire (LEP).

** Le patrimoine financier est constitué des actifs financiers. Ces actifs peuvent être des livrets, des plans d'épargne, ou encore des produits financiers comme les actions, les obligations ou l'assurance-vie.

Annexe 2 : L'épargne des Français, objet de toutes les convoitises

Banquiers en quête de liquidités, PME en mal de trésorerie, promoteurs immobiliers à la recherche de sources de financement... et jusqu'aux constructeurs automobiles qui demandent au gouvernement de débloquer la participation salariale pour financer l'achat d'un véhicule neuf ! Alors que la crise fait rage et que les finances publiques sont au plus mal, tous les acteurs de l'économie ont les yeux rivés sur un vrai trésor de guerre : l'épargne des Français.

Dans l'Hexagone, le taux d'épargne est l'un des plus élevés au monde. Les Français ont toujours été davantage fourmis que cigales. Mais la crise a amplifié le phénomène. Le taux d'épargne devrait atteindre 15,8 % au deuxième trimestre 2013, après 15,5 % au quatrième trimestre 2012, soit plus que la moyenne sur la période 2000-2007, selon l'Insee.

"Cette situation est due au recours tardif au crédit à la consommation en France – depuis 1999. Mais aussi à l'inquiétude de nos concitoyens, plus enclins que les Anglo-Saxons à se constituer une épargne de précaution", explique Pascale Hébel, directrice du département consommation au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Signe de cette aversion au risque : les deux tiers du patrimoine des ménages (11 600 milliards d'euros) sont logés dans de l'immobilier.

Le dernier tiers constitue l'épargne financière, pour l'essentiel investie en assurance-vie – cette enveloppe fiscale qui permet de placer son argent avec une moindre taxation à la clé au bout de huit ans – et en livrets bancaires (livret A pour le financement du logement social, livret de développement durable...). C'est elle, et plus spécifiquement les 2 600 milliards d'épargne "longue", que convoitent tous les acteurs du financement de l'économie. [...]

Source : LE MONDE | 26.03.2013

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - BANQUE		SESSION 2014
Économie Générale et Économie d'Entreprise	BQE3CO	Page 4 sur 5

Annexe 3 : L'épargne réglementée

L'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret jeune, livret d'épargne populaire) jouit d'une exonération totale d'impôt sur le revenu mais aussi de prélèvements sociaux pour les revenus issus de cette épargne. Associé à la parfaite liquidité de ces livrets, ce régime d'exonération explique le succès permanent que rencontre l'épargne réglementée auprès des ménages.

L'épargne réglementée permet ainsi aux ménages de se constituer une épargne de précaution pour faire face aux imprévus, pour des montants plafonnés. Ce régime fiscal favorable répond à un double objectif :

- celui de développer l'épargne populaire, en permettant aux épargnants modestes de se constituer une épargne de précaution ;
- celui de financer des politiques d'intérêt général, puisque les encours des livrets d'épargne réglementée sont pour près des deux tiers centralisés à la Caisse des dépôts en vue historiquement de financer le logement social mais aussi progressivement d'autres priorités que sont le renouvellement urbain, les infrastructures et les investissements publics locaux.

Extrait du Rapport Berger-Lefebvre - le 2 avril 2013

Annexe 4 : La fortune du Livret A fait perdre 40 milliards aux banques

L'encours global du Livret A et du livret de développement durable a atteint le montant record de 360,7 milliards d'euros, fin mai, selon l'Observatoire de l'épargne réglementée, présidé par Christian Noyer, par ailleurs gouverneur de la Banque de France. Un succès qui se fait au détriment des dépôts des banques et, partant, du financement des entreprises.

Christian Noyer, le gouverneur de la Banque de France, a livré un plaidoyer en leur faveur, mercredi, lors de la présentation du quatrième rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée. « L'afflux de fonds vers le Livret A et le LDD (livret de développement durable) s'est effectué au détriment des autres dépôts bancaires des ménages, particulièrement des livrets ordinaires et des dépôts à vue. Ce qui a eu un effet restrictif sur les ressources des banques », a pointé du doigt Christian Noyer.

Si les banques distribuent le Livret A et le LDD, elles sont en revanche contraintes de rediriger 65% de la collecte vers le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts (CDC), afin de permettre à cette dernière de financer la construction de logements sociaux, la politique de la ville et les autres missions d'intérêt général. Conséquence, les ressources que les dépôts de leurs clients représentent pour les établissements de crédit « se sont réduites de 11 milliards d'euros entre octobre 2012 et mars 2013 [période qui inclut les deux relèvements du plafond du Livret A ; Ndlr] », souligne le gouverneur de la Banque de France.

Une « ponction (qui) appelle l'attention », selon Christian Noyer, à l'heure où la réglementation dite de Bâle III, qui devrait entrer en vigueur en Europe début 2014, impose aux banques de détenir davantage de fonds propres en face de leurs engagements les plus risqués. Sans compter que « cette ponction réduit la capacité des banques à financer, de façon pérenne, l'économie, notamment les entreprises », poursuit Christian Noyer, faisant allusion à la transformation, par les banques, des dépôts en crédits.

(Christian Noyer) - 10/07/2013 www.latribune.fr

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - BANQUE		SESSION 2014
Économie Générale et Économie d'Entreprise	BQE3CO	Page 5 sur 5